

CANADA
English

There was a change of Government in Canada in December 2003. The new Government has stated its commitment to functioning in an ethical and transparent manner, and has announced various measures, including:

- Commitment to the legislation creating ethics commissioners for the House and the Senate introduced by the former government;
- Strengthening ethical standards for public office holders, including the issuance of an updated conflict of interest and post-employment code for public office holders;
- Higher standard for the Prime Minister for reporting through a public statement of specific instances when he has recused himself;
- Publication on a quarterly basis of travel and hospitality expenses of Ministers, Ministers of State, Ministers' offices, Parliamentary Secretaries and Deputy Ministers will be published on a quarterly basis.

The Working Group to Review Internal Disclosure Protection in the Public Service of Canada reported on January 30, 2004 and made specific recommendations for facilitating reporting of wrong doing and strengthening the protection against reprisal. The Prime Minister has committed the government to deliver an early response to the Report.

For more details, see http://www5.pm.gc.ca/eng/eth_conduct.asp

Bill C-24: *An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing)* came into force on January 1, 2004.

The *Public Service Modernization Act* (Bill C-25) became law on November 7, 2003. The date of its coming into force has not yet been fixed.

Bill C-45 *An Act to amend the Criminal Code (criminal liability of organizations)* became law on November 7, 2003. It is not yet in force.

CANADA
François

Il y a eu changement de gouvernement au Canada en décembre 2003. Le nouveau gouvernement s'est engagé à agir de façon éthique et transparente, et a annoncé différentes mesures, notamment:

- Engagement envers la législation du gouvernement précédent créant un commissaire à l'éthique pour la Chambre des communes et le Sénat ;
- Renforcement des normes éthiques pour les titulaires de charge publique, notamment par la mise à jour d'un code régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat;
- Des normes plus élevées pour le Premier ministre pour rendre compte, par déclaration publique, des cas particuliers où il s'est récusé ;
- Publication trimestrielle des frais de déplacement et d'accueil des ministres, ministres d'État, cabinets des ministres, secrétaires parlementaires et sous-ministres.

Le Groupe de travail chargé de passer en revue les mesures de protection de dénonciateurs d'actes fautifs dans la fonction publique du Canada a présenté son rapport le 30 janvier 2004. Le rapport contient des recommandations sur les moyens à prendre pour simplifier la divulgation d'actes fautifs et pour renforcer la protection contre les mesures de représailles. Le Premier ministre s'est engagé à ce que le gouvernement y réponde dans les meilleurs délais.

Pour plus de détails, consultez http://www5.pm.gc.ca/fr/eth_conduct.asp

Le projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)* a pris effet le 1^{er} janvier 2004.

Le projet de loi C-25 est devenu la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* le 7 novembre 2003. La date de son entrée en vigueur n'a pas encore été fixée.

Le projet de loi C-45, *Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)* est devenu loi le 7 novembre 2003. La Loi n'est pas encore entrée en vigueur.